

II

*Le Secrétaire d'État intérimaire des États-Unis d'Amérique
à l'Ambassadeur du Canada aux États-Unis d'Amérique*

SECRETARIAT D'ÉTAT

WASHINGTON, le 23 décembre 1948

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement des États-Unis d'Amérique accepte les propositions énoncées dans votre note du 23 décembre 1948 et qu'il est disposé à permettre les détournements temporaires d'eau aux conditions énumérées dans votre note, en se basant sur le fait que les détournements ne créeront pas de droits acquis dans l'emploi de ces quantités d'eau.

Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique estime que votre note et cette réponse seront considérées comme étant un accord entre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Gouvernement du Canada à ce sujet. Étant donné la situation d'urgence mentionnée dans votre note au sujet de l'énergie électrique, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique considérera ledit accord comme entrant provisoirement en vigueur à partir d'aujourd'hui, avec l'entente qu'il entrera définitivement en vigueur lorsqu'il aura été approuvé par le Sénat des États-Unis d'Amérique et que si ce dernier le rejette, il prendra alors fin aussitôt et le détournement des eaux qui y est stipulé cessera.

Veillez agréer, monsieur l'Ambassadeur, l'assurance renouvelée de ma plus haute considération.

ROBERT A. LOVETT

DECLARATION D'ACCORD SUR
L'UNIFICATION DU FILETAGE

Signé à Washington (D.C.) le 18 novembre 1948



LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01016114 2

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., P.A., DEB.
GOVERNMENT PRINTER AND CONTROLLER OF PRINTING
OTTAWA, 1948

13-200-115
50, 575
633818